



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 95589

Texte de la question

M. Jean-Claude Fruteau attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la pratique de plus en plus courante des dépassements d'honoraires par les médecins et sur les conséquences de la généralisation de cette pratique. En effet, depuis de nombreuses années, force est de constater que la pratique des dépassements d'honoraires tend à augmenter fortement, excluant ainsi de plus en plus de ménages l'accès aux soins. S'il ne faut pas agir de manière trop brutale pour limiter les honoraires des médecins supérieurs aux tarifs de la sécurité sociale, il n'en reste pas moins que la concertation instituée ces dernières années fait montre d'une stérilité quant au règlement de ce phénomène très préoccupant. Aussi, il souhaite donc connaître les actions qu'il entend mettre en oeuvre pour enrayer cette tendance lourde et rétablir une cohérence tarifaire sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Fruteau](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95589

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13483

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)